

## L'urbanisme illustré

Approche pratique de l'urbanisme  
au travers de cas concrets

Se former en droit de l'urbanisme à partir de cas concrets au fil des réformes et des dernières jurisprudences



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Apprécier la validité et le caractère définitif des autorisations d'urbanisme
- Sécuriser les ventes des constructions irrégulières (ou non) par une information adaptée
- Apprécier les contraintes d'urbanisme à l'occasion de la modification des immeubles bâtis et du changement de destination



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Série de cas pratiques dans tous les thèmes, variant en fonction des demandes et de l'actualité
- Les sujets seront abordés au travers d'exemples concrets et de questions posées par les notaires, dans le cadre d'échanges interactifs



#### FORMATEURS

Claire-Lise COUPINOT et Christine WIELS  
Juristes consultants du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, auto-évaluation



#### PUBLICS

Notaires  
Clercs

#### NIVEAU

Initié  
Maîtrisant

#### OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa  
pratique quotidienne

#### PRÉ-REQUIS

Notions en droit de  
l'urbanisme



#### PLUS-VALUE

Appréhender de  
manière concrète les  
difficultés récurrentes  
rencontrées par  
les notaires dans  
les différents thèmes  
abordés, ébaucher  
des solutions  
pratiques à l'effet  
de garantir et  
sécuriser vos actes



## Plan d'intervention

1

### **AUTORISATIONS D'URBANISME ET SECURITE JURIDIQUE**

- Cadre juridique des opérations
- Caractère définitif des autorisations de construire
- Transfert des autorisations de construire
- Durée de validité des autorisations
- Mise en œuvre des autorisations de construire

3h

2

### **CONSTRUCTIONS IRREGULIERES**

- Prescriptions des actions
- Droit de reconstruire
- Evolution de la construction
- Vente de la construction irrégulière

2h30

3

### **CHANGEMENT DE DESTINATION ET MODIFICATION DE L'IMMEUBLE EXISTANT**

- Vente de la maison de l'agriculteur
- Changement de destination : de la résidence de tourisme à l'habitation

1h30